



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le deux novembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 28 octobre 2016 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Pierre Nicolas ADAMIEC, Jean-Charles ALLEMAND, Lucien AULERY, Christian BEAU, Jean-Claude BEAUVE, Jean-Claude BUET, Jocelyne CEZAR, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Amandine TOULOUZE, Michel TOULOUZE.

Absents et Excusés :

Karine DUBOIS, pouvoir donné à Christian BEAU.
Sabrina BOUXIN, pouvoir donné à Jocelyne CEZAR.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Madame Jocelyne CEZAR est nommée secrétaire de séance.

1. Règlement du lotissement du Quartier du Soleil

Le règlement en vigueur qui régit le lotissement du Quartier du Soleil existe depuis plus de 5 ans maintenant. Dorénavant, dans le cadre d'une construction sur ce lotissement, deux règlements vont s'appliquer. Celui déjà existant et le règlement de zone du PLU. A ce titre, il est impératif d'harmoniser les deux ; le point de discordance porte sur la hauteur autorisée de construction. Le règlement du lotissement limite la hauteur à 6,5 m, celui du PLU à 7m. Il convient donc de l'harmoniser à 7m.

Nous notons que plusieurs permis de construire ont été bloqués à cause du manque de réactivité de l'architecte conseil actuellement en charge des dossiers. Aussi il est convenu, en accord avec le lotisseur, de changer d'architecte conseil. Monsieur Yves Garcia, Maître d'œuvre sur la commune a été retenu pour la gestion des permis avant instruction auprès des services ADS.

Un permis modificatif va être déposé en ce sens par GGL.

En tenant compte des permis en cours, il reste 3 lots à la vente.

2. Plan local d'urbanisme, PLUi

Dans le cadre de la concertation avec la population, après avoir rencontré les agriculteurs le 7 octobre 2016, nous avons reçu les entreprises le 26 octobre 2016.

C'est une quinzaine de personnes qui ont été présentes à chaque occasion pour un échange sur les attentes de chacun.

Le projet éventuel d'une Zone Artisanale sur la commune a été abordé et nous l'évoquerons lors des prochains comités de pilotage avec les élus.

Concernant le PLUi, M. Le Maire s'est rendu à plusieurs réunions sur le sujet. Pour l'heure, et compte tenu des différentes fusions obligatoires avec Alès Agglomération, il est difficile d'envisager un PLUi sans réflexion préalable à AA. Il conviendra certainement en 2017 de s'opposer au transfert du PLU vers l'intercommunalité en faisant jouer la minorité de blocage (25% des communes de l'Agglo représentant 20% de la population). A voir en 2017...

3. Trottoirs, projet de sécurisation de la route des Vignerons

Nous avons reçu le cabinet Gaxieu en charge de la réalisation du projet le mercredi 26 octobre 2016 en commission urbanisme.

Le programme actuel n'inclue pas l'enfouissement des réseaux (éclairage, câbles électriques, etc...). A l'issue de la réunion avec le SMEG (syndicat d'électrification en charge des réseaux), il apparaît possible de l'intégrer au projet pour l'exercice 2018.

Nous sommes, toujours en attente du schéma directeur du syndicat AEP, qui doit confirmer ou infirmer la réalisation de la conduite d'adduction permettant de relier le bassin de Cruviers-Lascours à Brignon, en passant sur la route des Vignerons.

La réponse devrait intervenir courant 2017 ; c'est seulement à ce moment-là, que nous pourrions relancer le projet.

L'estimatif de l'avant-projet fait état d'un coût pour les trottoirs et la voirie de 400 000 € HT, avec une partie subventionnée de 200 000 € HT. Il faut rajouter à cela la part communale liée à l'enfouissement des réseaux (non connue à ce jour).

Le projet devra être relancé au second semestre 2017.

4. Goûter de Noël

Le goûter de Noël de la commune aura lieu le dimanche 18 décembre à 15h, à la Salle du Parc. Au programme : les jeux en bois, la venue du Père Noël, et un spectacle.

Amandine TOULOUZE se charge de nous proposer spectacle et devis.

5. Sivom

Une réunion du bureau a eu lieu le 25 octobre 2016, pour présenter les éléments qui ont conduit à l'annulation des stages multisports de l'AOG pour les vacances de la Toussaint.

Il a été déclaré que le SIVOM n'a pas pu verser la subvention de 5000 euros accordée chaque année à l'AOG, et que dans le même temps, l'AOG a dû régulariser les charges URSSAF des années précédentes, se retrouvant ainsi avec un redressement de 14 000 €.

Le SIVOM n'a pas versé l'aide à l'AOG, car elle-même a eu des difficultés de trésorerie dues au non versement de certaines communes qui souhaitent se retirer de ce syndicat.

Plusieurs réunions doivent avoir lieu entre les communes concernées et la Préfecture, en espérant que d'ici les prochaines vacances, tout le monde puisse trouver des solutions afin de redémarrer les stages multisports tant attendus par les enfants de nos villages.

Il serait regrettable que des différents politiques et financiers bloquent les activités destinées aux enfants.

6. Commission sécurité

Une commission sécurité s'est réunie le mercredi 12 octobre 2016 pour statuer sur le mode de mise à jour de notre Plan Communal de Sauvegarde. En aval, Rémy Costa a contacté les services concernés et suite à cette consultation il est proposé une simple mise à jour du PCS, en intégrant aussi un volet accueil transport scolaire à celui-ci, en relation avec le collègue.

7. Ateliers fête votive

La commune de Cruviers-Lascours faisant partie des 42 communes du Gard signataires de la charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles, s'est engagée à participer aux ateliers de sensibilisation des élus. Le premier atelier se déroulera le 15 novembre 2016 et aura pour thème l'échange de bonnes pratiques sur le « Dispositif de prévention et de réduction des risques en milieu festif ». M. le Maire y participera.

8. Subventions exceptionnelles AA

Dans le cadre de l'harmonisation de la taxe d'assainissement aux 50 communes d'AA, il est demandé aux communes de verser une subvention exceptionnelle en attendant que le montant nécessaire soit obtenu (2015 : 0,11 € M3 – 2016 : 0,42 € M3 – 2017 : 0,72 € M3).

Il convient de verser cette subvention selon ce schéma : 2015 : 6 832 € - 2016 : 3 416 € - 2017 : 0€.

Cette subvention était, jusqu'à présent, versée par le budget de l'eau, mais la trésorerie nous demande dorénavant de la verser par le budget principal ; il est donc impératif de voter une décision modificative.

Vote à l'unanimité

9. Repas des aînés

Le CCAS, réuni régulièrement, a procédé à l'établissement de plusieurs devis pour la prestation du repas. Le traiteur « Le Creux des Canards » a été retenu à l'unanimité.

Concernant la prestation musicale, « La Compagnie Magenta », présente au goûter des aînés, a été choisie.

Après de nombreux échanges en CCAS et en conseil municipal, sur la distribution de paniers garnis offerts aux participants ne pouvant pas se rendre au repas, il a été décidé de son maintien.

Ils seront confectionnés par l'épicière du village.

10. Taxe aménagement

M. le Maire expose au conseil la taxe d'aménagement et ses modalités d'application. Elle est au taux maximum sur Cruvières-Lascours (5%) et concerne les nouvelles constructions ainsi que les extensions d'habitation. Cette délibération date de 2011 et est tacitement reconductible.

11. Changement d'un numéro de rue (114/116)

Deux numéros sont similaires sur 2 rues perpendiculaires (Grand rue et Rue des Ecoles). Pour éviter les risques d'erreur sur 2 rues si proches, il est proposé de remplacer le 118 Grand Rue par le 116.

Vote à l'unanimité

12. SMEG, enfouissement Lascours et Horloge astronomique

La première phase d'enfouissement des réseaux aériens de Lascours va débuter début novembre. Cette première phase se décompose de la manière suivante :

- 55 000 € HT à la charge du syndicat (SMEG)
- 3 000 € HT pour la commune (Participation à l'enfouissement)
- 9 000 € HT pour la commune pour l'éclairage public
- 18 000 € HT pour la commune pour le génie civil

La seconde tranche se décomposera de la même manière et interviendra début 2017.

Le SMEG nous subventionne également pour des horloges astronomiques. Ces horloges permettront de démarrer l'ensemble des éclairages de la commune en même temps, sur une base horaire, et non plus sur la luminosité ambiante. En effet en cas d'orages, ou de luminosité faible, l'éclairage public démarre, et consomme inutilement. Les horloges astronomiques permettent de faire une économie de 5 à 8 % sur la consommation annuelle de la commune.

- Coût de l'installation : 3 680 € HT

Subvention du SMEG : 2 576 € HT

Subvention AA : 368 € HT

Reste à la charge de la commune : 736 €

Vote à l'unanimité

13. Non Valeurs eau

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur les admissions en non valeurs du budget de l'eau. Il s'agit de créances irrécouvrables compte tenu du seuil, principalement des centimes, sur la période 2014/2015, pour un montant de 113,89 €.

Vote à l'unanimité

14. Approbation des statuts AEP

Suite au transfert de siège du syndicat AEP, il est demandé au Conseil d'accepter la modification des statuts.

Vote à l'unanimité

15. Rapport assainissement

Il convient de présenter au Conseil les différents rapports annuels sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement collectif et l'eau potable.

16. Rapport Annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

17. Rapport Annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

18. Travaux voiries

Lors de la dernière commission urbanisme, certains travaux ont été étudiés et sont présentés au conseil :

- Chemin de la Guinguette, réfection de la chaussée qui s'affaisse :
 - o Entreprise Lautier : 2774 € HT
 - o Entreprise Joffre : 2385 € HT
 - o Entreprise GIRAUD : 2376 € HT

L'entreprise Giraud est proposée pour la réalisation des travaux du chemin de la Guinguette.

- Avaloir pluvial pour la route des Vignerons, devant Chez Mme FAGES.
 - o Entreprise Joffre : 850 € HT
 - o Entreprise Vidal : 580 € HT

L'entreprise Vidal est proposée pour la réfection de l'avaloir.

Vote à l'unanimité

19. Chemin de la Gardianne

Depuis plusieurs années, nous réfléchissons sur une solution pérenne pour le chemin de la Gardianne. Nous avons fait une réunion avec l'entreprise Galizzi en juin, avec M. Picard représentant Grap Sud. A l'issue de cette réunion, l'entreprise Galizzi a établi un devis de 22 000 euros HT. Il reste à la commune une enveloppe de 12 000 € dans le cadre des subventions obtenues suite aux intempéries de 2014, resterait donc 10 000 €. M. le Maire a proposé à M. Julien de prendre en charge à 50% les travaux restants, GrapSud ayant répondu favorablement, il est proposé au conseil de lancer les travaux.

Vote à l'unanimité

Merci à l'entreprise GrapSud.

20. Indemnités comptable

Comme chaque année, il est demandé au Conseil de se prononcer sur les indemnités allouées au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes. Le montant pour l'année 2016 est de 421,59 €.

Vote à l'unanimité

21. Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE est obligatoire au 1er janvier 2017, alors que le CIA est facultatif.

Il est proposé au conseil de voter pour instaurer l'IFSE et le CIA, le principe étant de mettre en place ce nouveau régime sans perte de salaire pour nos employés, et le cas échéant, annuellement, au moment de l'entretien des salariés de pouvoir procéder à un versement dans le cadre du CIA. (Cette prime permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.)

Le CIA n'étant pas reconductible, il sera voté chaque année par le Conseil, sur proposition du Maire.

Vote à l'unanimité

22. Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Pour notre commune, c'est le Pays Cévennes qui sera notre interlocuteur.

Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Nous avons jusqu'au 15 novembre pour présenter des projets. Nous allons donc lancer quelques projets dans ce cadre-là, sans réellement savoir à l'avance les pourcentages de subvention possibles.

23. Questions diverses

- Décoration de Noël : Nous allons investir cette année sur quelques traversées sur Lascours, quelques décorations d'arbres, et une décoration à mettre sur l'avancée du toit de la Salle du Parc. Il est souhaitable que les décorations soient posées début décembre et jusqu'aux vœux de la Mairie.
- Lucien Auléry nous propose d'envisager l'achat d'une laveuse simple pour l'entretien de la Salle du Parc plutôt qu'une grosse lessiveuse ; cette petite laveuse serait complétée par un nettoyage d'une entreprise 1 à 2 fois par an. Des devis vont être demandés dans ce sens.
- Rémy COSTA fait un point sur le budget, en termes de fonctionnement, recettes et charges. Nous sommes parfaitement ajustés dans les montants de réalisation (environ 85% du budget, reste 2 mois), le budget primitif ayant été réalisé au plus juste cette année.

Pour la partie investissement : sur les 273 000 € inscrits au budget, il reste environ 98 000 €. Compte tenu des travaux en cours (enfouissement Lascours : 30 000 € / La gardianne : 22 000 €) et les divers travaux de voiries, nous ne sommes pas loin de terminer les investissements prévus.

La séance est levée à 22h30.